



Comment rénover son patrimoine public en Avant Pays Savoyard ?

1

2

3

FAIRE UN ETAT DES LIEUX ET PRIORISER LES TRAVAUX

Le SDES, l'ASDER et le CAUE collaborent depuis de nombreuses années pour accompagner les collectivités dans le cadre de leur projet.

Conseil en Énergie Partagée (ensemble du patrimoine)

Le syndicat des énergies du Département de la Savoie (SDES), a mis en place le Conseil en Énergie Partagé (CEP). Il permet, sur la base de l'analyse des factures énergétiques de la commune sur les 3 dernières années, de donner une vision à la commune des priorités en termes d'économies d'énergie. Ce service comprend un bilan énergétique annuel sur l'ensemble du patrimoine communal, un pré-diagnostic thermique et des préconisations de travaux sur les bâtiments énergivores.

Conseil personnalisé et analyse d'opportunité

L'ASDER et/ou le CAUE peuvent vous fournir un accompagnement technique, pour identifier des besoins ou amorcer des projets : construction performante, rénovation énergétique ou installation d'énergies renouvelables. Les conseils sont adaptés en fonction du contexte, des enjeux, du patrimoine de la collectivité. Des déplacements sur site sont effectués et des propositions de méthodologies permettant d'engager des études ou des travaux sont présentées.

Réflexion sur les usages, l'aménagement, l'architecture

Le CAUE, en lien avec l'ASDER, accompagne les collectivités dans leurs démarches de réflexion préalable, de construction, de rénovation et d'aménagement afin de cerner les enjeux, jusqu'à l'accompagnement de la mise en œuvre d'un projet :

- sur tous les aspects et les facteurs qui contribuent à la qualité du cadre de vie et de l'environnement ;
- sur les démarches administratives et l'aide au choix de professionnels compétents.

PLANIFIER ET CHIFFRER LES TRAVAUX

Audit énergétique et/ou maîtrise d'œuvre (bâtiment en particulier)

La rénovation énergétique d'un bâtiment nécessite des études.

- Il peut s'agir d'un audit énergétique permettant d'apporter des préconisations selon les scénarios plus ou moins ambitieux.
- Il peut aussi s'agir d'intégrer une mission plus complète de maîtrise d'œuvre selon les besoins.

La rénovation énergétique d'un bâtiment est souvent l'opportunité de questionner la valeur patrimoniale, le confort d'usage du bâtiment, sa mise aux normes complètes (accessibilité, acoustique, électricité...).

Lors de cette étape, les communes non adhérentes au service CEP du SDES peuvent se faire accompagner par l'ASDER ou/et le CAUE, selon le projet, pour l'élaboration du cahier des charges, l'analyse des offres et choix du prestataire, le suivi de l'étude.

SOLLICITER DES FINANCEMENTS

Subventions

De nombreuses possibilités de financement existent et permettent d'obtenir des subventions (appels à projets de l'ADEME, de la Région, subventions du Département, de l'Etat, etc...), sous certaines conditions. Deux fonds particuliers sont à noter :

- Le **FDEC**, porté par le département
- La DSIL/DETR, porté par l'Etat via les préfetures.

L'ASDER peut vous aider à identifier ces financements.

Certificats d'économie d'énergie (CEE)

Les CEE peuvent être délivrés à la fin de travaux de rénovation et permettent d'obtenir une subvention supplémentaire. Des organismes peuvent vous aider dans cette valorisation et faire l'intermédiaire, en particulier le SDES.



Christian FLEURY
04 79 85 88 50

christian.fleury@asder.asso.fr



Jérôme FOURNIER
04 79 26 53 17

j.fournier@sdes73.com



CAUE
04 79 60 75 50

caue@cauesavoie.org



Côme GEROUDET
07 48 74 02 28

come.geroudet@avant-pays-savoie.com



Sophie ROY
04 76 88 75 20

sophie.roy@parc-chartreuse.net



Gérard ORDOVINI
gerard.ordovini@savoie.fr

Gaël BODENAN
pref-subventions@savoie.gouv.fr



1

2

3

1

2

3

1

2

3

3

3